

## Communiqué de presse

---

# Nicox : Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire 2024

---

9 avril 2024 – diffusion à 17h30  
Sophia Antipolis, France

**Nicox SA** (Euronext Paris : FR0013018124, ALCOX, éligible PEA-PME), société internationale spécialisée en ophtalmologie, informe ses actionnaires que l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire convoquée sur première convocation le mercredi 10 avril 2024 ne pourra pas délibérer faute de réunir le quorum requis.

Les actionnaires de la Société sont en conséquence convoqués en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire, sur seconde convocation **le lundi 6 mai 2024 à 14 heures 30**, dans les bureaux de **BuroClub – Drakkar 2 Bâtiment D – 2405 route des Dolines – 06560 Valbonne Sophia Antipolis** à l'effet de délibérer sur le même projet de résolutions et le même ordre du jour.

Les documents relatifs à l'assemblée générale, notamment le texte des résolutions et le formulaire de vote, sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et consultable sur son site internet ([www.nicox.com](http://www.nicox.com)).

Les actionnaires peuvent voter par procuration, par internet ou assister à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire. Un guide expliquant comment voter, et notamment comment voter par internet, est disponible sur le site internet de la Société. Les actionnaires peuvent également contacter l'équipe Relations Investisseurs par e-mail à l'adresse [ag2024nicox@nicox.com](mailto:ag2024nicox@nicox.com) pour toute question sur les modalités de vote. Les formulaires de vote adressés par correspondance et les votes électroniques reçus pour l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire prévue initialement le 10 avril 2024 demeurent valables pour l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 6 mai 2024.

### A propos de Nicox

---

Nicox SA est une société internationale spécialisée en ophtalmologie développant des solutions innovantes visant au maintien de la vision et à l'amélioration de la santé oculaire. Le principal programme en développement clinique de Nicox est le NCX 470, un nouveau collyre bimatoprost donneur d'oxyde nitrique, pour la réduction de la pression intraoculaire chez les patients atteints de glaucome ou d'hypertension oculaire. Nicox génère des revenus provenant de VYZULTA®, licencié exclusivement au niveau mondial à Bausch + Lomb, dans le glaucome, et de ZERVIAATE® dans la conjonctivite allergique. ZERVIAATE est licencié dans plusieurs territoires, notamment à Harrow, Inc. pour les Etats-Unis et à Ocumension Therapeutics pour les marchés chinois et de la majorité des pays d'Asie du Sud-Est.

Nicox dont le siège social est à Sophia Antipolis (France), est cotée sur Euronext Growth Paris (Mnémo : ALCOX) et fait partie de l'indice CAC Healthcare.

Pour plus d'informations [www.nicox.com](http://www.nicox.com)

### Couverture par les analystes

---

Bryan, Garnier & Co  
H.C. Wainwright & Co

Eric Yoo  
Yi Chen

Paris, France  
New York, Etats-Unis



*Les positions exprimées par les analystes dans leurs notes sur Nicox leurs sont propres et ne reflètent pas celles de la Société. De plus, les informations contenues dans leurs rapports peuvent ne pas être correctes ou à jour. Nicox s'affranchit de toute obligation de corriger ou de mettre à jour les informations contenues dans les rapports des analystes.*

## Contacts

---

### Nicox

Gavin Spencer  
Chief Executive Officer  
+33 (0)4 97 24 53 00  
[communications@nicox.com](mailto:communications@nicox.com)

### Media / Investisseurs

Sophie Baumont  
Cohesion Bureau  
+33 6 27 74 74 49  
[sophie.baumont@cohesionbureau.com](mailto:sophie.baumont@cohesionbureau.com)

## Avertissement

---

Les informations contenues dans le présent document pourront être modifiées sans préavis. Ces informations contiennent des déclarations prospectives, lesquelles ne constituent pas des garanties quant aux performances futures. Ces déclarations sont fondées sur les anticipations et les convictions actuelles de l'équipe dirigeante de Nicox S.A. et sont tributaires d'un certain nombre de facteurs et d'incertitudes en conséquence desquels les résultats réels pourraient sensiblement différer de ceux décrits dans les déclarations prospectives. Nicox S.A. et ses affiliés, administrateurs, dirigeants, employés, conseils ou mandataires ne prennent pas l'engagement et ne sont pas tenus de publier des mises à jour d'une quelconque déclaration prospective ou de réviser une quelconque déclaration prospective.

Les facteurs de risque susceptibles d'avoir des répercussions significatives sur l'activité de Nicox sont exposés à la section 2.7 du Rapport Annuel 2022 et à la section 4 du Rapport semestriel financier et d'activité au 30 juin 2023 qui sont disponibles sur le site de Nicox ([www.nicox.com](http://www.nicox.com)).

Enfin, le présent communiqué peut être rédigé en langue français et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.

### Nicox S.A.

Sundesk Sophia Antipolis, Bâtiment C, Emerald Sqaure, Rue Evariste Galois, 06410 Biot, France  
T +33 (0)4 97 24 53 00